

nantes-citoyennete.com

Le Conseil de développement de Nantes Métropole

Délégation "Développement, rayonnement, attractivité du territoire"

Séance du 11 décembre 2008

Animation : Philippe Audic, Michel Juvet



Éléments de synthèse

Cette première rencontre de la Délégation était consacrée à :

- une prise de contacts
- un recensement des attentes
- un début de priorisation des réflexions

Le thème de cette Délégation est, par nature, transversal et conduit à une réflexion de long terme dont l'objectif est de parvenir à une vision partagée des atouts et des potentialités de l'espace de vie et d'activités. Le développement, le rayonnement et l'attractivité du territoire sont d'abord conditionnés par la capacité de ses habitants à en être des ambassadeurs convaincus.

Dans cet esprit, les membres de cette Délégation ont souhaité d'abord analyser les termes de la "commande" formulée par le décideur politique, avant d'acter le contexte actuel marqué par l'arrivée de ruptures profondes pour enfin identifier quelques objectifs de travail.

Les termes de la commande

Il a été rappelé que la réflexion du Conseil de développement s'organisait à trois échelles combinées de territoires :

— l'aire urbaine

Avec plus de 100 communes (par rapport aux 24 du périmètre administratif de la Communauté urbaine), c'est la nouvelle Agglomération nantaise dessinée par les habitants et dans laquelle apparaissent les grands enjeux des déplacements, de l'habitat, de l'emploi...C'est le bassin de vie dans lequel plus de 800 000 habitants bâtissent un avenir commun.

— l'estuaire et le littoral

C'est le territoire du projet économique et politique des décideurs dans lequel le fleuve et la mer jouent un rôle prépondérant. C'est aussi un espace de coopération politique, administrative et technique à travers les SCOTs (Schémas de cohérence territoriale) et la Conférence métropolitaine.

— l'axe Nantes-Angers-Rennes

C'est l'espace de dialogue territorial entre les grands pôles urbains qui partagent le besoin de renforcer leurs complémentarités pour s'assurer une meilleure visibilité à l'échelle internationale, notamment européenne.

Lors de son intervention pendant la récente séance d'installation du Conseil de développement, le Président de la Communauté urbaine a rappelé les éléments sur lesquels s'appuient l'action des décideurs publics :

- une attractivité fondée sur l'équilibre entre les économies productive, résidentielle et publique
- une qualité de vie et d'environnement reconnue
- une démarche de préservation de la cohésion sociale
- une action fondée sur le développement durable

Il a aussi rappelé les handicaps :

- une visibilité internationale faible
- une recherche encore insuffisamment forte

Le Président du Conseil de développement a rappelé, quant à lui, que le Conseil de développement avait vocation à s'affranchir des approches traditionnelles et à faire des propositions innovantes. La période de mutation profonde qui s'ouvre pour la société contemporaine oblige à reconsidérer toutes les démarches d'actions et à renouveler les schémas de pensée.

Le contexte de travail et les ruptures

La première séance de travail a été l'occasion de mettre en lumière quelques éléments forts :

L'approche des concepts de rayonnement et d'attractivité

L'attractivité se mesure d'abord à l'envie ressentie par les individus, et surtout les entreprises, de venir s'installer dans un territoire. De ce point de vue, Nantes a plutôt progressé et les délocalisations d'entreprises ont montré l'attrait ressenti par les salariés (auxquels on a demandé de s'exprimer, comme dans le cas de la venue des services informatiques voyageurs de la SNCF).

La notion de rayonnement est plus complexe puisqu'elle fait appel à l'image et à l'identification de points forts et remarquables qui créent une distinction particulière. Dans ce cas, Nantes offre plutôt une image pointilliste de laquelle ne se dégagent pas forcément des éléments prépondérants. Y a-t-il une marque "Nantes" ?

Plus généralement, on peut considérer que Nantes a su construire une visibilité nationale (il faut mesurer le chemin parcouru depuis trente ans en la matière) mais pas encore internationale.

Attirer qui et pour quoi faire ?

Dans une Europe dont le centre de gravité se déplace vers l'Est, l'attractivité doit s'exercer vers les entreprises et les générations à venir plutôt que vers les retraités. Ce qui pose la question des limites de la notion d'économie résidentielle popularisée par divers travaux universitaires. Il s'agit d'abord d'attirer des activités et de créer des emplois. La question est celle du "développement pour qui et pour attirer qui ?"

Un territoire au bénéfice de tous

Nantes joue un rôle de locomotive pour une zone d'attraction de plus en plus large, de la Vendée à la Bretagne. L'attractivité future reposera sur la capacité de Nantes, Rennes et Angers à s'organiser en réseau en liaison avec l'ensemble des pôles urbains et ruraux de leur environnement. Ce "bénéfice" commun suppose un meilleur dialogue territorial.

Prendre appui sur les jeunes générations

La créativité est souvent propre à la jeunesse, alors que celle-ci a beaucoup de mal à se faire une place dans un monde accroché à des schémas anciens. Les jeunes ont un point de vue sur le rayonnement du territoire qu'on entend trop peu. Il y a une énorme capacité inemployée pour laquelle des dispositifs d'aide sont à imaginer. Les jeunes générations ont un fort potentiel de créativité pour lequel il faut développer des lieux et des moyens d'expression. Les interroger dans leurs lieux de vie (lycées, université, écoles...) constitue le moyen d'une meilleure connaissance de leurs attentes

Valoriser l'innovation plutôt que la performance

On confond souvent entreprises innovantes et entreprises performantes. Ce sont deux notions très différentes. Ce qui manque au territoire nantais, c'est d'abord l'innovation.

Rayonnement événementiel et attractivité de long terme

Le recensement des atouts et des faiblesses du territoire est un exercice régulier. Les points faibles sont connus et le traitement est une opération de longue haleine. Dans cette logique, il faut surtout identifier les "atouts différenciants" par rapport aux autres territoires (formations rares ou spécifiques). Mais l'attractivité ne se décrète pas. Dès lors, il faut se poser la question de l'impact des événements et des opérations de type "rayonnement coup de poing". Il convient de s'attacher aussi, sans tabous, aux attractivités complémentaires et croisées : la Baule, les Machines de l'île et le Puy du Fou participent ensemble à l'image du territoire. Cela met en lumière la nécessité d'une mise en perspective territoriale plus large des projets culturels.

La valorisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

L'Université de Nantes, et plus généralement celles de l'Ouest français, ont peu de visibilité extérieure. Même si de nombreux laboratoires de recherche sont à la pointe dans leur domaine, ils sont très insuffisamment valorisés. La mise en oeuvre du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) constitue un événement important, mais ne masque pas une visibilité scientifique encore trop faible. Les Universités de Nantes, Rennes et Angers doivent renforcer leurs coopérations pour présenter des projets ambitieux et cohérents susceptibles de bénéficier des financements nationaux.

La prise en compte des impacts de la crise et des ruptures à venir

La société contemporaine est engagée dans un processus lourd de transformation que la crise économique et financière va encore accélérer. Dans ces conditions, cette nouvelle donne crée une nouvelle obligation d'imagination. Le Conseil a la capacité d'exprimer un point de vue citoyen sur de nouvelles initiatives, sur des ballons d'essai à lancer, sur de nouveaux projets. Il faudra oser le réexamen des projets déjà existants pour en réapprécier les enjeux et les impacts sur le territoire, qu'ils soient liés ou non aux compétences de la Communauté urbaine.

La question des nouveaux équipements

La capacité d'investissement public connaîtra des ajustements en fonction de l'évolution de la situation économique. Un certain nombre de projets ont été conçus avant la diminution des financements publics, ce qui peut conduire à un réexamen. Cela n'obère cependant pas la possibilité d'imaginer de nouveaux projets susceptibles de participer à l'attractivité du territoire. Un projet d'équipement de type culturel et scientifique pour les jeunes et leurs familles, du type "Cité des enfants", est une hypothèse.

Les objectifs de travail

Un questionnaire a été diffusé aux participants pour préciser les attentes et les propositions des uns et des autres. La méthode sera établie à partir de cette expression.

D'ores et déjà, compte tenu des premières réactions, il peut être proposé :

1) de recueillir le point de vue d'acteurs et d'experts pour établir une culture commune à partir de ces apports. Il y a un programme d'interventions, d'auditions à établir avec des

interlocuteurs extérieurs et des ressources internes au Conseil. Cette étape doit permettre une meilleure compréhension de la situation, notamment au regard des éléments suivants :

- la restructuration des services de l'Etat qui va modifier considérablement le paysage administratif
- la raréfaction des financements publics
- la métropolisation, au travers de ses effets positifs (création de richesses) et négatifs (concentration de la pauvreté)
- les nouvelles exigences du développement durable (effets du changement climatique, politiques énergétiques...).

2) de réfléchir à la constitution éventuelle de groupes de travail spécifiques, correspondant aux thèmes issus des résultats du questionnaire. Ces groupes seraient chargés de faire des propositions concrètes.

3) d'engager des contacts avec les Conseils de développement d'Angers et de Rennes pour recueillir et confronter les approches liées à la visibilité internationale du grand territoire.

Prochaine séance : **Lundi 2 mars - 18h00 - CCO**

Au cours de cette séance, sera affinée et validée la méthode de travail proposée. Une première liste d'intervenants, d'auditions, de déplacements éventuels sera proposée.

D'ici là, chacun est invité à faire des propositions pour alimenter la réflexion de la Délégation sous la forme qu'il souhaite :

- contributions écrites qui seront diffusées auprès des membres du Conseil
- propositions d'interventions
- bibliographies...

Annexes :

- *Questionnaire établi par Philippe Audic et Michel Jouvét*

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire remis aux participants lors de la première rencontre. Il permettra d'analyser et de prendre en compte les attentes et les propositions pour le contenu et l'organisation des travaux à venir. Une première synthèse sera diffusée avant la prochaine séance.

- *Contribution d'Yves Lainé*